CONVOCATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

Lundi 24 novembre 2025 à 20h

A Servant, le 18 novembre 2025
Le Maire,
Sylvain DURIN

MAIRIE DE SERVANT
63 (Puy-de-Dôme)
R.F.

ORDRE DU JOUR

- Ressources humaines :
  - Modification du tableau des effectifs
  - Recrutement des agents recenseurs et rémunération
- Budget : décisions modificatives
- Communauté de communes : avis concertation ZAER
- Assainissement :
  - Validation de l'étude de diagnostique assainissement
  - Clôture du budget assainissement
- Multiservice :
  - Avenant 1 Dumont Electricité
  - Avenant 2 Pradier
  - Avenant 1 SMSL
  - Equipements
- Boulangerie : Dépôt demande de subvention Leader AAP 2026
- Traverse de bourg : Avenant Atelier du Rouget rue des Chablets

PROCURATION

Je soussigné(e).....donne pouvoir à ..... pour me représenter et voter en mon nom lors du conseil municipal du 24 novembre 2025 « Bon pour pouvoir »

Signature

2025/348

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Enveloppe labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 20 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, CHARBONNIER Nadine.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 1 **OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34.

Le Maire informe qu'afin de faire évoluer les agents communaux, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et ainsi de modifier le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs suivants est proposé :

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV1-DE

	COLLECTIVITE : COMMUNE DE SERVANT							
	Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Libellé de l'emploi	Durée hebdomadaire du poste	Temps de travail (TP en %)	Missions pour informaton	Poste vacant depuis le	Poste permanent ou non permanent
Filière administrative	Délibération n°10 du 27/09/2023 Création poste permanent	Attaché	Secrétaire de mairie	30/35ème	86%	Secrétariat, état civil et comptabilité de la collectivité	non	Poste permanent
	Délibération n°8 du 01/09/2017	Attaché	Agent de développement	30/35ème	86%	Secrétariat, règlementations, instruction du droit du sol	non	Poste permanent
Filière technique	Délibération du 21/05/1999 puis modifiée 14/12/2001	Adjoint technique	Agent techique	35/35ème	100%	Agent technique polyvalent	non	Poste permanent
	Délibération du 24/11/2025	Adjoint technique principal de 1 ère classe	Agent technique	35/35ème	100%	Agent technique polyvalent	oui	Poste permanent
	Délibération du 21/09/2018	Adjoint technique principal de 2 ème classe	Agent technique	35/35ème	100%	Agent technique polyvalent	non	Poste permanent
	Délib du 24/06/2005 puis modifiée le 15/09/2013 puis modifié délib 5 du 02/07/2021	Adjoint technique	ATSEM	21/35ème (annualisé)	60%	Assistante de l'enseignant en maternelle	non	Poste permanent
	Délibération n°7 du01/08/2014 puis modifiée le 28/06/2019 puis modifiée délib 5 du 02/07/2021	Adjoint technique	Agent de garderie	22.5/35 (annualisé)	64%	Surveillance des enfants en garderie - en pause méridienne et ménage de l'école et de la mairie	non	Poste permanent
	Délibération du 14/03/2024	Adjoint technique	Agent de restauration scolaire	23/35ème (annualisé)	65%	Cuisinière en restauration scolaire	non	Poste permanent
	Délibération du 04/02/2022	Adjoint technique	Agent du camping	14/35ème (annualisé)	40%	Gestion administrative, financière et quotidienne du camping	non	Poste permanent

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le tableau des effectifs présenté ci-dessus au 1er décembre 2025,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

MAIRIE DE SERVANT
R.F.
63 (Puy-de-Dôme)

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 20 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, CHARBONNIER Nadine.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 2 **OBJET : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Afin de réaliser le recensement de la commune du 15/01/2026 au 14/02/2026, il y a lieu de fixer la rémunération des deux agents recenseurs.

Au vu de l'indemnité proposer par l'INSEE et après réflexion, il est proposé de fixer à 1 200 euros net la mission par agent recenseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la rémunération de 1 200 euros net par agents recenseur,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

MAIRIE DE SERVANT 63 (Puy-de-Dôme) R.F.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 20 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, CHARBONNIER Nadine.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 4 **OBJET : ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. D'ici la fin de l'année 2023, les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.
Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion de ces projets.

La commune délibère au moins aux étapes suivantes :

- Identification des zones d'accélération et transmission au référent préfectoral (2° du II de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie) – **objet de cette délibération**
- Avis conforme sur la cartographie établie à l'échelle départementale (2e alinéa du III de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie)

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV4-DE

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M. le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le du 29/10/2025 au 12/11/2025 selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un dossier de concertation et des cartographies des ZAER proposées avec recueil de proposition en mairie et en ligne du 29/10/2025 au 12/11/2025 ;
- Réunion publique réalisé à l'échelle intercommunale le 6/11/2025.

Le bilan de la concertation fait état de :

- 0 contributions ont été recueillies en mairie
- 0 contributions ont été recueillis via le formulaire en ligne.

Suite à la concertation, la commune a apporté les modifications suivantes aux ZAER :

- Suppression de la zone éolienne
- Suppression de la zone photovoltaïque au sol

En résultat, le tableau suivant fait la synthèse des ZAER définies sur la commune :

Filière d'énergie	Nombre de ZAER	Description
Biomasse sur bâtiment	1	L'ensemble de la commune
Géothermie de surface sur bâtiment	1	L'ensemble de la commune
Biomasse en réseau de chaleur	0	
Géothermie de surface en réseau de chaleur	0	
Chaleur fatale en réseau de chaleur	0	
Solaire thermique - toiture	1	L'ensemble de la commune
Solaire photovoltaïque - toiture	1	L'ensemble de la commune
Photovoltaïque - ombrière	0	
Photovoltaïque - sol	0	
Eolien	0	
Hydroélectricité	0	
Méthanisation	0	

Le détail des ZAER proposées sont présentées en annexe 1 et 2 du présent document :

- Annexe 1 : cartographie des ZAER par filière à l'échelle communale
- Annexe 2 : vue aérienne de chaque ZAER proposée.

M. le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones :
    - Biomasse sur bâtiment
    - Géothermie de surface sur bâtiment
    - Solaire thermique - toiture

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV4-DE

- Solaire photovoltaïque - toiture

détaillées en annexe de ce document

- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la Sous-Préfète, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'à la Communauté de communes du pays de St Eloy.

- **VALIDE LE PRINCIPE** de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

MAIRIE DE SERVANT
R.F.
63 (Puy-de-Dôme)

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Servant

Biomasse bâtiment

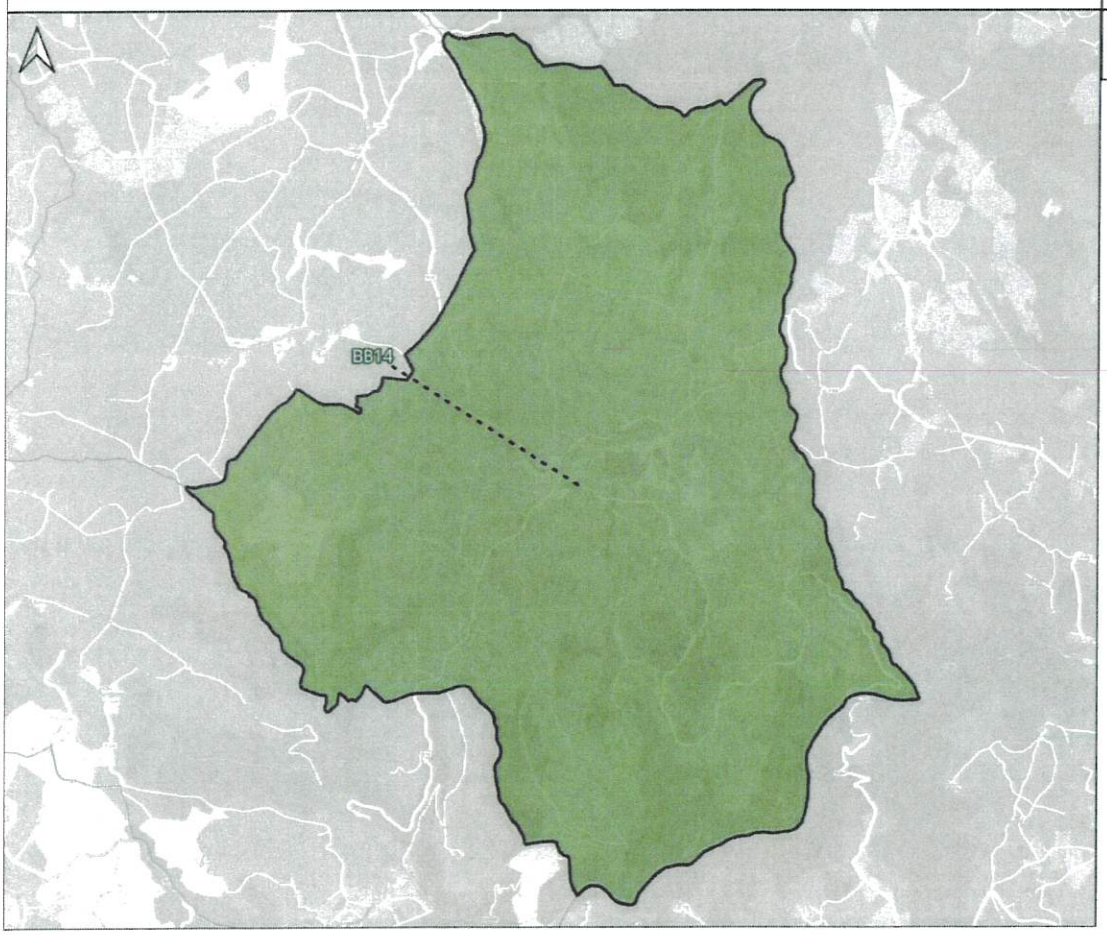

Légende

Limite de la commune

Autres limites communales

ZAER

Biomasse bâtiment

Echelle

0 0,5 1 km

Servant

Solaire thermique en toiture

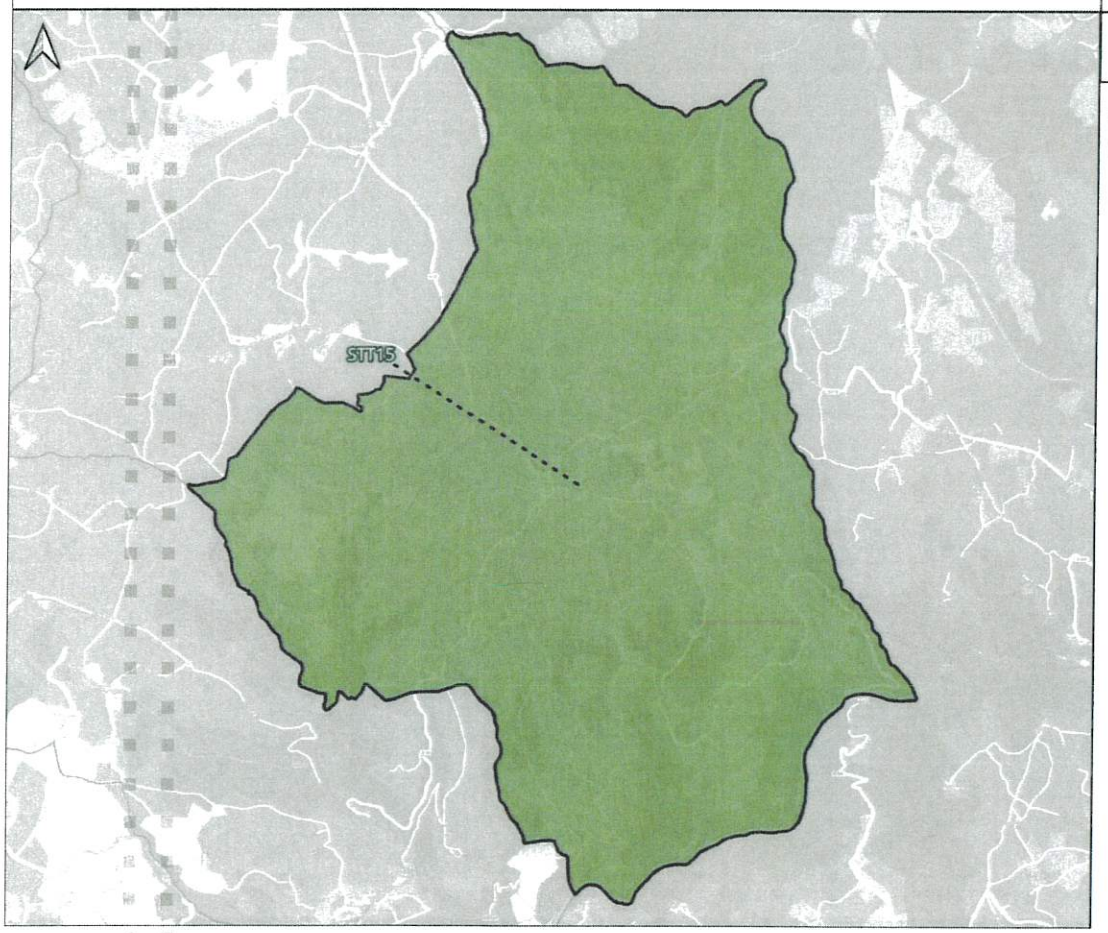

Légende

Limite de la commune

Autres limites communales

ZAER

Solaire thermique en toiture

Echelle

0 0,5 1 km

Mod. 540330 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Servant

Photovoltaïque en toiture

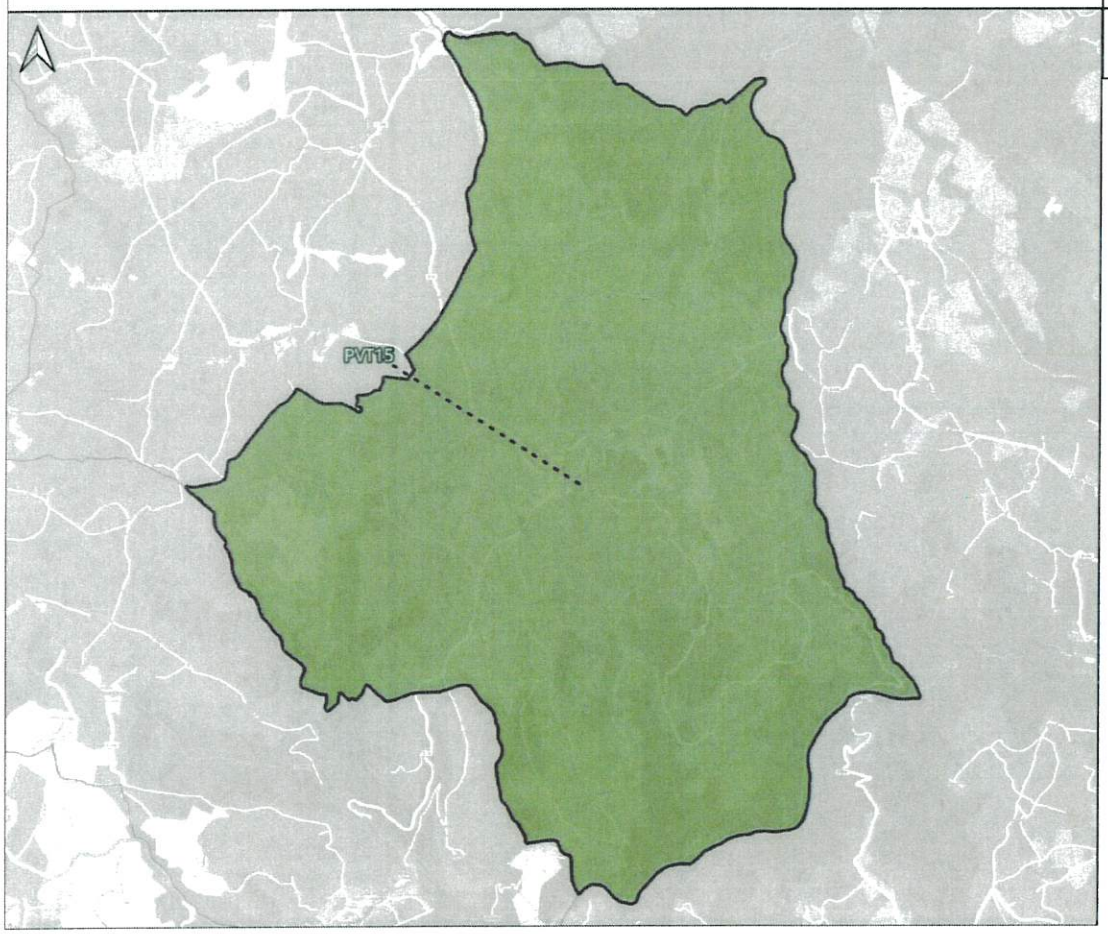

Légende

- Limite de la commune
- Autres limites communales

ZAER

- Photovoltaïque en toiture

Echelle

0 0,5 1 km

Servant

Géothermie de surface bâtiment

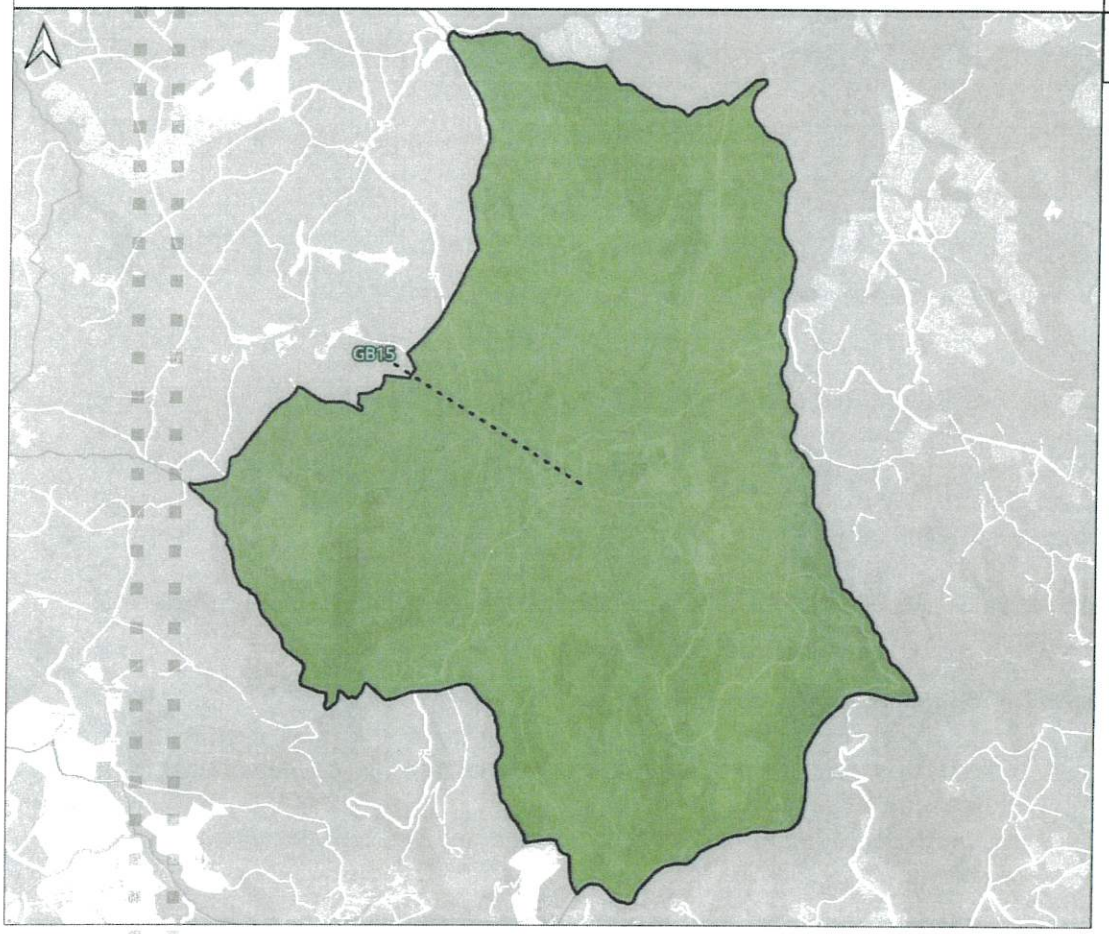

Légende

- Limite de la commune
- Autres limites communales

ZAER

- Géothermie de surface bâtiment

Echelle

0 0,5 1 km

Mod 540330 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 20 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, CHARBONNIER Nadine.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 5 **OBJET : ETUDE DE DIAGNOSTIQUE ASSAINISSEMENT**

Une étude de diagnostique assainissement a été réalisée courant 2024/2025 afin de réalise un diagnostic de l'état du réseau d'assainissement et d'établir un programme de travaux. L'étude fait apparaître un réseau majoritairement unitaire mais en bon état. Deux zones ont été identifiées avec des entrées d'eaux parasites. Certains travaux doivent donc être entrepris à moyen terme.

Il est demandé aux membres du Conseil d'acter la conclusion de l'étude et le programme de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les conclusions de l'étude de diagnostique assainissement et le programme de travaux,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

MAIRIE DE SERVANT 63 (Puy-de-Dôme) R.F.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 20 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, CHARBONNIER Nadine.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 6 **OBJET : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMEENT**

Suite au transfert de la compétence assainissement, il y a lieu de clôturer définitivement le budget annexe Assainissement au 31/12/2025.

Il convient de réintégrer l'actif, le passif et les résultats dans les comptes du budget du Syndicat Intercommunal Sioule et Morge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- VALIDE la clôture du budget annexe Assainissement,
- AUTORISE l'intégration de l'actif, du passif et les résultats sur les comptes du Syndicat Intercommunal Sioule et Morge,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

MAIRIE DE SERVANT R.F. 63 (Puy-de-Dôme)

2025/355

Mod 540330 01/22 Fayolle Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 20 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, CHARBONNIER Nadine.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 7 **OBJET : AVENANTS TRAVAUX MULTISERVICE**

- **Lot 5 (Serrurerie) :** l'entreprise SMSL propose la fourniture et pose de tôlerie intérieure sur les portes pour un montant de 1 047.50 euros HT, soit 1 257 euros TTC.
- **Lot 6 (Menuiserie intérieure) :** l'entreprise LOPITAUX propose un avenant 1 985 euros HT, soit 2 382 euros TTC.
- **Lot 7 (Plâtrerie – peinture) :** l'entreprise PRADIER Stéphane propose une reprise des murs du passage extérieur pour un montant de 2 948 euros HT, soit 3 537.60 euros TTC.
- **Lot 10 (Electricité) :** l'entreprise DUMONT Electricité propose une alimentation supplémentaire en partie réserve ainsi l'alimentation électrique sous le passage créé pour un montant de 1 263 euros HT, soit 1 515.60 euros TTC.
  VOTE POUR : 14

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ces quatre avenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les avenants ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

MAIRIE DE SERVANT R.F. 63 (Puy-de-Dôme)

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 20 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, CHARBONNIER Nadine.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 8 **OBJET : ACQUISITION EQUIPEMENTS MULTISERVICE**

Plusieurs devis ont été réceptionnés pour l'équipement du multiservice.

- Pour les équipements électriques, après analyse, l'entreprise Augère poumara propose la meilleure offre pour un montant de 29 876 euros HT, soit 35 851.20 euros TTC.
- Pour l'agencement, après analyse la proposition de « Rayonnage de magasin » est l'offre la plus avantageuse pour un montant de 3 872.89 euros HT, soit 4 647.47 euros TTC.
- Pour la réserve, l'acquisition de 9 étagères sont proposés pour 396.75 euros HT, soit 476.10 euros TTC.

Le Maire propose de valider ces devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **VALIDE** l'acquisition de ces équipements,
- **VALIDE** les devis,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

MAIRIE DE SERVANT 63 (Puy-de-Dôme) R.F.

2025/356

Mod. 540330 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 20 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, CHARBONNIER Nadine.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 9

OBJET : DEPOT DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJET LEADER 2026

Un appel à projet Leader (appui au commerce de proximité) sort en janvier 2026. Il est proposé de déposer une demande de subvention. Le plan de financement suivant est proposé :

DEPENSES HT		RECETTES		
Etude APD - PRO - DCE - ACT	63 180 €	Conseil régional (commerce)	95 700 €	10.59%
Travaux	780 000 €	FEADER Leader sur étude APD	54 619 €	6.04%
		Etat DSIL 2025	150 000 €	16.59%
		CCPSE Fonds Territoire (commerce)	16 225 €	1.79%
SPS Alpes contrôle	3 430 €	Etat Reconquête commerce en milieu rural (commerce)	50 000 €	5.53%
Diag plomb radon amiante	2 025 €	Fonds vert Maires bâtisseurs (logements)	10 000 €	1.11%
Rapport de sol	3 140 €	FEADER AAP Leader (travaux commerce)	216 000 €	23.90%
Mission bureau de contrôle	6 900 €	CD 63 (FIC)	85 079 €	9.41%
Aléas (5 % des travaux)	3 159 €	CD 63 (15 000 euros/logement)	30 000 €	3.32%
MOE 13.5 %	42 120 €	Autofinancement	196 331 €	21.72%
TOTAL	**903 954 €**	**TOTAL**	**903 954 €**	**100.00%**

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV9-DE

Monsieur le Maire propose à valider ce dépôt de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le dépôt de demande de subvention auprès du Leader,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

MAIRIE DE SERVANT
R.F.
63 (Puy-de-Dôme)

2025/357

Mod 540330 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 20 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, CHARBONNIER Nadine.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 10 **OBJET : LA COULEE VERTE – MISSION COMPLEMENTAIRE N°2 ATELIER DU ROUGET**

Les travaux de la coulée verte avancent bien, toutefois, il est proposé d'ajouter 60 ml de voie communale. Il s'agit de la rue des Chablets.

Un devis a été demandé à l'Atelier du Rouget afin de dessiner cette emprise. L'offre est de 3 850 euros HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider l'offre de l'Atelier du Rouget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'offre,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

MAIRIE DE SERVANT 63 (Puy-de-Dôme) R.F.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 20 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, CHARBONNIER Nadine.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 11 **OBJET : DISSOLUTION DU GROUPEMENT FORESTIER**

Monsieur le Maire expose que la commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Servant sont porteurs de parts du Groupement Forestier les Cournons et Bois du Roy de Servant, que celui-ci a cédé le 20 janvier 2025 son actif immobilier et que le 25 mai 2025 une distribution aux associés d'une partie du prix de la plus-value a été décidée.

A ce jour, le Groupement Forestier n'ayant plus de raison de subsister, sauf à ce qu'il acquière de nouveaux bois, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée au 15 décembre 2025 pour décider de la dissolution et clôture du Groupement Forestier.

Monsieur le Maire représentant la commune de Servant et son CCAS au sein de cet organisme, il demande au Conseil municipal son accord de principe sur ces opérations de dissolution et de liquidation et de lui accorder tous pouvoirs et autorisations de signature dans ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la dissolution du Groupement Forestier du Bois du Roy,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

MAIRIE DE SERVANT R.F. (Puy-de-Dôme)

2025/358

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 20 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, CHARBONNIER Nadine.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 12 **OBJET : NUMEROTAGE**

Suite à la réhabilitation de l'ancienne Poste, il y a lieu de numéroter le commerce et le logement. Il est proposé :

- Commerce multiservice : 1 route d'Ebreuil
- Logement à l'étage : 3 route d'Ebreuil

Une demande de l'Association Sportive Servantaise (le Club de foot) a également fait une demande pour l'obtention d'un numéro.
Il est proposé le 7 Pré des Sœurs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider ce numérotage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le numérotage proposé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

MAIRIE DE SERVANT R.F. 63 (Puy-de-Dôme)

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 20 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, CHARBONNIER Nadine.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 13

OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UTILISATION, ASSISTANCE ET FORMATION RELATIVES AUX LOGICIELS DE GESTION SEGILOG VIA LE SMADC

Le contrat de cession du droit d'utilisation, maintenance et formation relatives aux logiciels de gestion SEGILOG avec la société BERGER-LEVRAULT pour le compte des adhérents du service informatique du SMAD des Combrailles arrive à son terme le 31 décembre 2025.

Le SMAD va engager la procédure de marché (marché sans publicité ni mise en concurrence préalables) pour les trois ou quatre prochaines années pour les adhérents du service informatique qui étaient équipés des applications SEGILOG.

Ainsi le SMAD des Combrailles demande confirmation de la commune de son intention de continuer à utiliser les applications BERGER-LEVRAULT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** son intention à utiliser les applications SEGILOG,
- **AUTORISE** le SMAD des Combrailles a engager une procédure de marché avec BERGER-LEVRAULT,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

MAIRIE DE SERVANT R.F. 63 (Puy-de-Dôme)

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 063-216304196-20251124-DELCM2025_NOV14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERVANT

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 20 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2025

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, BOREL Jérôme, MILLER Nathalie, GIRARD Alain, DELRIEU Agnès, SUCHET David, NIGON Florent, CHARBONNIER Nadine.

EXCUSES : DUBOST Séverine procuration à DURIN Sylvain, DEFRETIERE David procuration à BOURNAT Stéphane, AGUES Nicolas procuration à SUCHET David.

ABSENTE : CAZADE Anasthasia

Secrétaire de séance : SUCHET David

Délib n° 14 **OBJET : CAMPING MUNICIPAL LA PRADE**

La gestion du camping municipal en régie, implique une charge de travail et un suivi important à l'égard des élus. Par ailleurs l'agent communal ne peux plus assurer une grande partie de son travail pour raison de santé.

Ainsi il est souhaité ne plus assurer la gestion du camping en régie, c'est pourquoi deux solutions sont proposées à ce jour :

- Une mise en gérance via un bail précaire. Cette solution implique le transfert de l'ensemble des contrats (maintenances, administratifs et commerciaux) en échange d'un loyer annuel. Cela implique une baisse importante des recettes de fonctionnement pour la commune puisque les recettes seront pour les exploitants mais implique également des investissements intéressants que la commune n'avait pas encore envisagée (enrochement pour la création d'emplacements nus – installation d'une piscine et création d'un cheminement au sein du camping)
  ou
- Une convention de prestation de service afin qu'une entreprise assure la gestion du camping.

Après discussion les deux solutions sont mises au vote.
Pour une gérance par bail précaire :
VOTE POUR : 2
VOTE CONTRE : 12

Le camping municipal sera donc proposé via convention de prestation de service annuelle. Un prix de 18 000 euros l'année est proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la mise en place d'une convention de prestation pour la gestion du camping,
- **VALIDE** le montant annuel de la prestation ci-dessus proposé,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

VOTE POUR : 14

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Sylvain DURIN

MAIRIE DE SERVANT 03